



Demande

 de carte professionnelle de conducteur **TRP**
 d'autorisation de transport **VLC**

PHOTO

Version 08/2021

 Première carte

 Duplicata

I – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom de naissance: _____ Nom d'usage: _____

Prénom(s): _____

Né(e) le : _____ à: _____

Adresse complète du domicile : _____

_____ Commune : _____

BP : _____ Code Postal : _____ Commune : _____

N° de téléphone : _____ N° de portable : _____

Courriel : _____

II – INFORMATION RELATIVE AU PERMIS DE CONDUIRE :

N° du permis : _____ Pays de délivrance : _____

II – SITUATION PROFESSIONNELLE

 Salarié de l'entreprise : _____

 Autre à préciser : _____

 Timbre fiscal
à coller ici

III – ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

J'atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration,
- n'avoir subi aucune condamnation pour crime ou homicide involontaire ou pour attentats aux mœurs,
- ne faire l'objet d'aucune procédure judiciaire à ce jour, m'interdisant d'exercer la profession de chauffeur de personnes.

Je prends note que ces renseignements pourront être contrôlés à tout moment par les services habilités.

La loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Fait à _____, le _____
 Pour servir et valoir ce que de droit,
(Signature du demandeur)

Cadre réservé à l'administration

ACCUSE DE RECEPTION DE LA CARTE

Carte professionnelle n° : _____

Nom & prénoms : _____

Date de restitution : _____

Signature

PIECES A FOURNIR	Demande de carte	Duplicata
- 1 Timbre fiscal (en vente à l'Hôtel des impôts ou dans les agences OPT)	1700 F.CFP	2000 F.CFP
- 2 Photos d'identité récentes, tête nue, de face et identiques (<i>merci d'inscrire vos nom et prénom au dos</i>).	X	X
- Copie d'un justificatif d'identité en cours de validité (Passport ou Carte nationale d'identité recto/verso) Le cas échéant, un extrait de naissance comportant l'indication de la filiation	X	X
- Copie d'un justificatif de domicile en Nouvelle-Calédonie.	X	X
- Copie du permis de conduire original (recto-verso). Attention, lors du dépôt du dossier, la présentation du titre original sera exigée.	X	X
- 1 certificat d'authenticité récent de vos droits à conduire établi par l'Etat de délivrance de votre permis de conduire dans le cas ou ce dernier n'aurait pas été délivré par l'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie.	X	X
- La carte professionnelle de conducteur originale ou l'autorisation de transport (expirée ou détériorée)		X
- 1 déclaration de perte (<i>formulaire disponible à la DITTT</i>) ou de vol délivrée par la police ou la gendramerie, de la carte professionnelle de chauffeur.		X
- 1 extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois	X	X
- Pour les ressortissants étrangers, 1 copie du titre de séjour en Nouvelle-Calédonie	X	X

ATTENTION

- Les renseignements portés sur les formulaires doivent correspondre à ceux portés sur les pièces justificatives fournies. Dans tous les cas, **les indications portées sur les pièces justificatives font foi**.
- Une visite médicale auprès d'un médecin agréé par la DASS est obligatoire trois semaines avant le dépôt de votre dossier.

Justificatif de domicile

I- Pour le demandeur disposant d'une adresse personnelle, au moyen de l'un des documents suivants :

- Une facture d'électricité, d'eau, d'enlèvement des ordures ménagères ou de téléphone fixe, datant de moins de 3 mois ;
- Une quittance de loyer de moins de 3 mois ;
- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

II- Pour le demandeur hébergé par la production des 3 documents suivants :

- Une attestation sur l'honneur du logeur datée et signée ;
- Une copie d'un justificatif d'identité du logeur (passport, pièce d'identité, ou permis de conduire) ;
- Une copie d'un justificatif de domicile du logeur listé en I

REMARQUE : Si vous souhaitez recevoir votre document par courrier, joindre **OBLIGATOIREMENT** une enveloppe affranchie au tarif en vigueur, libellée avec vos nom, prénom et adresse. **Attention, la DITTT ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de problème d'acheminement postal.**